

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023 PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt trois, le mardi 28 novembre, à 09h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
dans la salle des Courvoyeurs, au centre socio-culturel Val de Cisse, à Nazelles-Négron,
sous la présidence de Madame Sylvie GINER.

Date de la convocation : 16 novembre 2023

Présents : (20)

Collège Conseil régional Centre-Val de Loire : Karine GLOANEC-MAURIN.

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Philippe GOUET, Catherine LHÉRITIER.

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER, Jocelyne COCHIN.

Collège EPCI 41 : Alain PROT, Régis SOYER, Henry LEMAIGNEN, Pierre SOLON, Roger LEROY, Michel GUIMONET, Hubert AZEMARD.

Collège EPCI 37 : Jean-Claude OMONT, Marc LEPRINCE, Philippe BEHAEGEL, Martine TARTARIN, Jean-François CRON, Daniel SANS-CHAGRIN, Thierry BRUNET, Jocelyn GARCONNET.

Absents : (36)

Guillaume CREPIN, Alexandre AVRIL, Delphine BENASSY, Mohamed MOULAY, Bernard PILLEFER, Jacques PAOLETTI, Guillaume PELTIER, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU, Malik BENAKCHA, Philippe MASSON, Philippe MERCIER, Nicolas HASLÉ, Marwane CHABBI, Joël NAUDIN, Frédéric DEJENTE, Jean-Claude THUILLIER, Bernard ESPUGNA, Laurent ALLANIC, Stéphane LEROY, Éric MARTELLIÈRE, Karine MICHOT, Marc ANGENAULT, Vincent MORETTE, Isabelle GAUDRON, Alain BENARD, Marc JONCHERAY, Jean-Claude GAUTHIER, Christophe BAUDRIER, Christian PIMBERT, Sylvia GAURIER, Jean-Christophe GASSOT, Patrick MICHAUD, Claude BORDIER, Vincent MORETTE.

Personnes ayant donné pouvoir : (13)

Mohamed MOULAY à Martine TARTARIN

Delphine BENASSY à Michel GUIMONET

Bernard PILLEFER à Philippe GOUET

Jacques PAOLETTI à Catherine LHÉRITIER

Isabelle RAIMOND-PAVERO à Sylvie GINER

Geneviève GALLAND à Jocelyne COCHIN

Alain BENARD à Daniel SANS-CHAGRIN

Nicolas HASLÉ à Pierre SOLON

Bernard ESPUGNA à Hubert AZEMARD

Laurent ALLANIC à Henry LEMAIGNEN

Isabelle GAUDRON à Jocelyn GARCONNET

Christian PIMBERT à Thierry BRUNET

Claude BORDIER à Philippe BEHAEGEL

La Vice-présidente **Sylvie GINER** énonce la liste des pouvoirs et celle des excusés. Après avoir procédé à l'appel, elle constate que le quorum est atteint (33 votants dont 13 pouvoirs).

Le Conseil syndical est présidé par le doyen d'âge, le plus jeune délégué faisant fonction de secrétaire. **Daniel SANS-CHAGRIN** est nommé Président de séance et **Jocelyn GARCONNET** est nommé secrétaire de séance.

Daniel SANS-CHAGRIN énonce l'ordre du jour du Conseil Syndical.

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT - Elections

Délibération 1 : Élection Président(e) du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique

Daniel SANS-CHAGRIN fait tout d'abord appel à deux assesseurs. **Philippe BEHAEGEL** et **Hubert AZEMARD** se portent volontaires. Il rappelle les modalités d'élection du Président. Pour rappel, l'ensemble des conseillers syndicaux vote pour l'élection du Président. Conformément à l'article 12.1.1 du règlement intérieur, le Président de séance sollicite les candidatures pour le poste de Président.

Seule Sylvie GINER se porte candidate.

Comme un seul candidat se présente, Daniel SANS-CHAGRIN propose le vote à main levée, conformément à l'article 10 du règlement intérieur. L'assemblée valide cette proposition à l'unanimité.

Sylvie GINER est élue Présidente du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique à l'unanimité avec 69 voix obtenues (33 votants). Elle remercie l'ensemble des conseillers syndicaux pour la confiance accordée. Elle assure qu'elle s'inscrit dans la continuité de la présidence assurée par Bernard PILLEFER au service du développement du territoire. Elle s'engage à travailler dans la transparence et à communiquer régulièrement. Elle dit sa fierté et la chance qui lui est donnée de présider le Syndicat. Il est porteur d'un très beau projet. Elle rappelle qu'elle siège au Syndicat depuis septembre 2017. Elle remercie les agents du Syndicat pour leur accompagnement, les propositions qu'ils élaborent et la qualité de leur travail.

Délibération 2 : Élection des Vice-présidents du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique

Sylvie GINER procède à l'élection des vice-présidents, collège par collège. Elle rappelle les modalités d'élection des Vice-présidents. L'ensemble des conseillers syndicaux vote pour l'élection des vice-présidents.

Pour le collège Région-Centre Val de Loire :

La Présidente fait appel aux candidatures. Delphine BENASSY se présente en tant que Vice-présidente à la suite de Mohamed MOULAY qui était Vice-président jusqu'à présent.

Elle salue Madame Karine GLOANEC – MAURIN présente dans la salle pour représenter les élus régionaux. Comme une seule candidate se présente, la Présidente propose le vote à main levée, avec l'accord de l'ensemble des conseillers syndicaux.

Delphine BENASSY est élue Vice-présidente pour le collège de la Région Centre-Val de Loire avec 69 voix obtenues (33 votants).

Pour le collège Département de Loir-et-Cher :

La Présidente fait appel aux candidatures.

Philippe GOUET prend la parole. Il félicite tout d'abord Mme la Présidente pour son élection à l'unanimité et se porte candidat avec enthousiasme au poste de Vice-Président du Syndicat pour le collège du Conseil départemental de Loir-et-Cher. Il fait part de l'avancée très significative du réseau de fibre avec la célébration, au cours du salon des Maires à Paris de la 300 000^{ème} prises. Il salue aussi la bonne avancée du réseau Val de Loire Wifi Public.

Comme un seul candidat se présente, la Présidente propose le vote à main levée, avec l'accord de l'ensemble des conseillers syndicaux.

Philippe GOUET est élu Vice-président pour le collège du Département de Loir-et-Cher avec 69 voix obtenues (33 votants).

Pour le collège EPCI de Loir-et-Cher :

La Présidente fait appel aux candidatures. Seul Michel GUIMONET se porte candidat.

Michel GUIMONET indique qu'il accompagne depuis le début le SMO et se porte candidat avec plaisir en tant que Vice-président pour le collège des EPCI de Loir-et-Cher. Il évoque la force que donne l'alliance entre les deux départements : Loir-et-Cher et Indre-et-Loire.

Comme un seul candidat se présente, la Présidente propose le vote à main levée, avec l'accord de l'ensemble des conseillers syndicaux.

Michel GUIMONET est élu Vice-président pour le collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de Loir-et-Cher avec 69 voix obtenues (33 votants).

Pour le collège EPCI d'Indre-et-Loire :

La Présidente fait appel aux candidatures. Seule Martine TARTARIN se porte candidate.

Martine TARTARIN fait part de sa candidature pour continuer à accompagner les projets très intéressants que porte le Syndicat. Elle évoque la fin du programme de la fibre qui ne sera pas la plus facile avec des prises difficiles et de nouvelles aventures avec les usages.

Comme une seule candidate se présente, la Présidente propose le vote à main levée, avec l'accord de l'ensemble des conseillers syndicaux.

Martine TARTARIN est élue Vice-présidente pour le collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'Indre-et-Loire avec 69 voix obtenues (33 votants).

Délibération 3 : Élection des membres du Bureau du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique

La Présidente rappelle que conformément à l'article 7.4 des statuts, chaque collège territorial désigne en son sein deux membres du Bureau. Seuls les membres du collège votent.

Pour le collège Région-Centre Val de Loire :

La Présidente fait appel aux candidatures pour 2 postes de membres du bureau.

Delphine BENASSY propose les candidatures de Mohamed MOULAY et de Guillaume CREPIN en tant que membres du Bureau. La Présidente demande s'il y a d'autres candidatures.

Comme il y a deux candidats pour deux postes, la Présidente propose le vote à main levée, avec l'accord des membres du collège Région Centre-Val de Loire.

Mohamed MOULAY est élu membre du Bureau pour le collège de la Région Centre-Val de Loire avec 15 voix obtenues (3 votants).

Guillaume CREPIN est élu membre du Bureau pour le collège de la Région Centre-Val de Loire avec 15 voix obtenues (3 votants).

Pour le collège Département de Loir-et-Cher :

La Présidente fait appel aux candidatures pour 2 postes. Catherine LHÉRITIER et Jacques PAOLETTI se portent candidats.

Comme il y a deux candidats pour deux postes, la Présidente propose le vote à main levée, avec l'accord des membres du collège Département de Loir-et-Cher.

Catherine LHÉRITIER est élue membre du Bureau pour le collège du Département de Loir-et-Cher avec 16 voix obtenues (4 votants).

Jacques PAOLETTI est élu membre du Bureau pour le collège du Département de Loir-et-Cher avec 16 voix obtenues (4 votants).

Pour le collège Département d'Indre-et-Loire :

La Présidente fait appel aux candidatures pour 2 postes. Elle propose la candidature d'Isabelle RAIMOND-PAVERO et Jocelyne COCHIN se porte candidate. Comme il y a deux candidates pour deux postes, la Présidente propose le vote à main levée, avec l'accord des membres du collège Département d'Indre-et-Loire.

Isabelle RAIMOND-PAVERO est élue membre du Bureau pour le collège du territoire du Département d'Indre-et-Loire avec 16 voix obtenues (4 votants).

Jocelyne COCHIN est élue membre du Bureau pour le collège du territoire du Département d'Indre-et-Loire avec 16 voix obtenues (4 votants).

Pour le collège EPCI de Loir-et-Cher :

La Présidente fait appel aux candidatures pour 2 postes. Hubert AZEMARD et Pierre SOLON se portent candidats. Comme il y a deux candidats pour 2 postes, la Présidente propose le vote à main levée, avec l'accord des membres du collège EPCI 41.

Hubert AZEMARD est élu membre du Bureau pour le collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de Loir-et-Cher avec 10 voix obtenues (10 votants).

Pierre SOLON est élu membre du Bureau pour le collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de Loir-et-Cher avec 10 voix obtenues (10 votants).

Pour le collège EPCI d'Indre-et-Loire :

La Présidente fait appel aux candidatures pour 2 postes. Thierry BRUNET et Jocelyn GARCONNET se portent candidats. Comme il y a deux candidats pour 2 postes, la Présidente propose le vote à main levée, avec l'accord des membres du collège EPCI 37.

Thierry BRUNET est élu membre du Bureau pour le collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'Indre-et-Loire avec 12 voix obtenues (12 votants).

Jocelyn GARCONNET est élu membre du Bureau pour le collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'Indre-et-Loire avec 12 voix obtenues (12 votants).

Sylvie GINER se réjouit que le Bureau soit constitué et que le Syndicat puisse continuer à travailler. Elle évoque les perspectives à court terme sur le réseau fibre et la fin du déploiement sur lequel il faudra rester très vigilant pour qu'il se fasse dans de bonnes conditions. Elle évoque les comités avec

les dirigeants de TDF qui se tiennent régulièrement et qui permettent de faire part des difficultés résiduelles afin de les traiter au plus haut niveau.

Délibération 4 : Délégations données au Président du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique

En vertu de l'article 5-4 des statuts du syndicat, le Conseil syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Président :

La Présidente reçoit délégation pour les affaires suivantes :

1. Ester en justice ou défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui, y compris en référé, devant toute juridiction, en première instance, en appel et en cassation.
2. Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les projets portés par le Syndicat dans le cadre de l'exercice de ses compétences statutaires et de répondre à des appels à projets.
3. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.
4. Décider l'aliénation des biens mobiliers dans la limite de 4 600 €.
5. Décider la conclusion du louage des choses qui ne dépasse pas 12 ans.
6. Décider la passation, la signature et l'exécution des marchés toutes procédures confondues lorsque les crédits sont prévus au budget et les avenants à ces marchés lorsqu'ils n'ont pas d'incidence financière, qu'ils diminuent le montant initial du marché ou qu'ils n'augmentent pas le montant initial du marché de plus de 15 %.
7. Signer et exécuter les marchés attribués par la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public en procédure formalisée.
8. Réaliser les crédits de trésorerie lorsque leurs montants n'excèdent pas 3 000 000 €.
9. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
10. Régler les conséquences des dommages impliquant des véhicules du syndicat dans les limites du contrat d'assurance du Syndicat.
11. Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
12. Prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention conclue sans impact financier pour le Syndicat.
13. Approuver tous les avenants aux conventions ayant pour objet de prendre en compte une modification contractuelle n'ayant pas d'impact financier pour le Syndicat.
14. Approuver le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.

Olivier LEGROS mentionne le fait que 3 nouvelles délégations sont proposées par rapport à celles qui figuraient dans la liste des délégations précédentes. Il s'agit des délégations suivantes :

1. Prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention conclue sans impact financier pour le Syndicat.
2. Approuver tous les avenants aux conventions ayant pour objet de prendre en compte une modification contractuelle n'ayant pas d'impact financier pour le Syndicat.
3. Approuver le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.

La Présidente soumet au vote cette délibération. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal et bilan des décisions du Président prises dans le cadre de sa délégation de compétence

Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil syndical du 14 juin 2023.

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du conseil syndical du 14 juin 2023 est adopté.

Dans le cadre de la délibération du 16 septembre 2021, le Président Bernard PILLEFER, avant sa démission, a pris une décision, depuis le Conseil syndical du 14 juin 2023 : la signature le 6 octobre 2023 du marché d'extension, d'exploitation et de maintenance des réseaux publics WiTM et Val de Loire Wifi public faisant suite à l'attribution par la Commission d'Appels d'Offres réunie le 21 septembre 2023.

Olivier LEGROS évoque la particularité de ce nouveau marché par rapport au précédent : un groupement de commandes a été créé entre la ville de Tours et la métropole de Tours. En parallèle, le renouvellement de leur marché pour le réseau Wifi métropolitain devait être fait. Ce groupement permet des synergies intéressantes et la mutualisation de certaines ressources pour une optimisation des dépenses publiques.

Le Conseil syndical prend acte de cette décision.

Rappel des règles relatives au dépôt de listes pour la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Suite aux élections du Bureau, la Présidente indique qu'il sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil syndical le renouvellement des commissions du Syndicat.

Pour la CAO et la CDSP, les modalités de dépôt de liste ont été fixées par délibérations respectivement en date du 20 mai 2021 et du 1er décembre 2020 comme suit :

- Les listes sont déposées ou adressées au Syndicat, à l'attention de, au plus tard une semaine avant la séance du Conseil à laquelle sera inscrit à l'ordre du jour l'élection des membres de la Commission : soit le **mardi 5 décembre 2023**,
- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'a de sièges à pourvoir,

Les listes doivent contenir les noms et prénoms des délégués candidats.

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT - Finances

La **Présidente** passe la parole à Maud LAGNEAU pour présenter les rapports FINANCES.

Délibération n°5 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 sur le Budget Principal

Maud LAGNEAU indique que la nomenclature budgétaire et comptable M57 remplace la M52 à compter du 1er janvier 2024 en vertu du cadre réglementaire qui s'impose aux collectivités mais nécessite d'être actée par délibération.

La **Présidente** soumet au vote cette délibération. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°6 : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

Maud LAGNEAU poursuit en indiquant que suite à l'adoption de la nomenclature budgétaire M57, il convient de réviser le règlement budgétaire et financier du Syndicat qui avait été adopté en 2014. Elle présente les principales évolutions.

La Présidente soumet au vote cette délibération. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°7 : Refacturation des moyens généraux entre les budgets annexes

Maud LAGNEAU rappelle que certaines charges générales sont prises en charge par le budget principal, telles que les charges de personnel et le loyer, et doivent être ensuite facturées aux différents budgets annexes au regard des activités de chaque budget annexe.

En 2023 et 2024, le temps d'activités dédiés aux différents projets (territoire durable et connecté, déploiement de la fibre et du Wifi) du Syndicat a évolué et il est donc proposé d'actualiser les taux de refacturation afin que ces derniers soient représentatifs du temps de travail des agents sur les projets affectés aux budgets annexes et du "poids" budgétaire.

Il est proposé de modifier la répartition des frais généraux refacturés par le budget principal comme suit

Pour 2023 :

- au budget annexe Wifi : 20 % du coût des moyens généraux,
- au budget annexe Très Haut Débit : 40 % du coût des moyens généraux.

À partir de 2024 :

- au budget annexe Wifi : 20 % du coût des moyens généraux,
- au budget annexe Très Haut Débit : 20 % du coût des moyens généraux.

La Présidente soumet au vote cette délibération. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°8 : Décision Modificative 2023

La Présidente présente le projet de décision modificative :

- n° 1 sur le Budget Annexe Très Haut Débit afin de constater la dépréciation d'un titre émis en 2018 et resté impayé.
- n° 2 sur le Budget Annexe Wifi Public Val de Loire afin de réaliser une écriture budgétaire et comptable relative à l'acquisition à titre gratuit de bornes wifi (convention DSP).

La Présidente soumet au vote cette délibération. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

LES PROJETS : délibérations 9 à 12

La Présidente passe la parole à Olivier LEGROS pour présenter les projets d'avenants sur le guichet unique de subvention.

Olivier LEGROS indique qu'il y a plusieurs types de délibérations, une par collège. Les conventions définissent les montants pour financer le wifi touristique. En date du 1er novembre, le constat est que ces enveloppes ont été largement sous-consommées.

L'enjeu de ces avenants est de se donner une année supplémentaire pour pouvoir continuer à promouvoir le dispositif et donc mieux consommer les enveloppes financières prévues initialement. Par exemple, très récemment, le Syndicat a été en contact avec les responsables du château de Chambord. Les processus décisionnels prennent du temps. Il y a d'autres sites emblématiques avec lesquels il serait intéressant de travailler. Aurélie Boissier s'y emploie au quotidien.

Sylvie GINER indique qu'il est important de prolonger d'un an ces différentes conventions. Il faut parfois se donner un peu plus de temps pour pouvoir permettre à certains acteurs de rejoindre le dispositif.

Délibération n° 9 : Avenant n°1 à la Convention relative au financement d'un réseau wifi tourisme entre le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique et la Région Centre-Val de Loire

La **Présidente** soumet au vote cette délibération. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°10 : Avenant n°3 à la convention relative au financement d'un réseau wifi tourisme entre le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique et le Département d'Indre-et-Loire

La **Présidente** soumet au vote cette délibération. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°11 : Avenant n°2 à la convention relative au financement d'un réseau wifi tourisme entre le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique et le Département de Loir-et-Cher

La **Présidente** soumet au vote cette délibération. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°12 : Avenant type à la convention de financement wifi tourisme avec les EPCI d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher

La **Présidente** soumet au vote cette délibération. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

Sylvie GINER indique que les différentes délibérations ont été vues et propose de passer dans le cadre des questions diverses au suivi des différents projets.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur le déploiement du Wifi

Sylvie GINER revient rapidement sur la coopération qui a été mise en place avec Tours Métropole et la Ville de Tours sur le déploiement et la maintenance des réseaux Wifi public. Une réunion de suivi s'est tenue en présence des élus et des services de la Métropole. Elle évoque le caractère intelligent de cette approche partenariale.

Elle donne la parole à Aurélie BOISSIER qui présente l'état d'avancement du réseau Val de Loire Wifi Public.

Aurélié BOISSIER indique que l'on dénombre à date plus de 800 bornes installées et 329 sites équipés. Il reste cependant un certain nombre de sites qui sont au stade de l'étude, cela correspond aux points oranges sur la carte qui s'affiche.

Sur la composante « Wifi Tourisme », les objectifs de 2024, grâce aux délibérations qui viennent d'être adoptées, consistent à aller chercher les sites touristiques qui ont un projet mais qui ne l'ont pas pour l'instant transformé et qui ont temporisé pour diverses raisons. Quelques cœurs de villes restent encore à équiper. Pour ces sites, cela représentera la dernière opportunité d'aller chercher des subventions afin d'être équipés. Elle invite les élus à promouvoir le réseau auprès d'autres élus. Elle reste à leur disposition afin de leur présenter le dispositif et de le promouvoir auprès des sites qui seraient intéressés.

Sur la composante « Wifi territorial », le déploiement continue au fur et à mesure des demandes. Les collègues de la direction technique prennent contact avec les différentes communes et leur proposent de s'équiper d'une borne prise en charge par le délégataire de la fibre

Martine TARTARIN et **Catherine LHERITIER** interviennent pour proposer de continuer à relayer les informations via les associations des Maires. L'enjeu de la cyber sécurité est important. Le réseau Val de Loire Wifi public apporte des garanties partout où on propose du Wifi public dans les salles des fêtes par exemple.

Si ces informations sont rappelées régulièrement dans les newsletters, elles sont parfois noyées dans la masse des informations reçues par les élus. Une intervention du Syndicat lors d'instances des différents membres ou lors des instances des associations des Maires paraît pertinente.

Philippe GOUET demande quels sont les freins identifiés sur les sites touristiques qui ne s'inscrivent pas dans le dispositif ?

Olivier LEGROS indique qu'il faut regarder au cas par cas :

À Chambord par exemple, il y a eu des changements d'organisation qui ont fait qu'il y a eu une pause dans le processus de décision.

Autre exemple, sur les monuments nationaux comme à Talcy ou à Azay-le-Rideau, les problématiques sont liées à la direction des systèmes d'information, ou à l'achat des bornes. Il a été proposé de créer une ligne fibre totalement indépendante et dédiée au Wifi Public.

Jocelyn GARCONNET intervient pour préciser que le positionnement des bornes est vraiment essentiel. On peut en installant judicieusement la borne faire double usage et couvrir à la fois les locaux, une salle des fêtes ou un accueil, aussi d'avoir l'extérieur du bâtiment. Dans les communes du Val d'Amboise il y a plusieurs cas d'utilisation mixte : intérieur et extérieur.

Jocelyn GARCONNET profite de sa prise de parole pour souhaiter à l'ensemble des personnes présentes la bienvenue sur les terres de la communauté de commune du Val d'Amboise qui accueillent aujourd'hui le Conseil syndical.

Aurélie BOISSIER présente à présent l'avancement de la démarche Smart Val de Loire :

Depuis l'adoption du Schéma Directeur SMART Val de Loire en avril dernier, il a été décidé le déploiement d'expérimentations sur différents sites du territoire. Le Syndicat a passé effectivement du temps à identifier des territoires volontaires pour expérimenter et avancer sur le périmètre et les cas d'usage qui pourraient donner lieu à une expérimentation. Cela va se concrétiser avec une présentation au prochain Conseil syndical de décembre des premières conventions avec ces territoires volontaires. Il avance au fur et à mesure et au fil de l'eau, il y aura vraisemblablement d'autres conventions qui seront présentées aux prochains conseils syndicaux. Parallèlement, un appel d'offres a été publié pour identifier un prestataire qui va pouvoir accompagner le Syndicat de façon très opérationnelle sur le déploiement de ces expérimentations. Ce dernier est en cours d'analyse des offres. Dès notification, le Syndicat entrera dans la phase opérationnelle de déploiement de ces expérimentations.

Olivier LEGROS sollicite des questions ou des remarques en indiquant qu'un point plus complet sera fait le 11 décembre prochain.

Sylvie GINER indique qu'un point va être fait à présent sur le déploiement de la fibre.

Elle indique qu'elle était présente il y a quelques jours à Paris au Salon des Maires et qu'elle a célébré sur le stand de TDF la 300 000 000^{ème} prise éligible du réseau Val de Loire Fibre. C'est un challenge très important que de conduire un déploiement aussi important sur 5 ans seulement. Sur l'agglomération de Tours, Orange a mis quasiment 11 ans pour parvenir à ce résultat. Il faut rappeler également la faible participation publique : TDF apporte 89 % de l'investissement.

Elle indique que la coopération avec TDF est saine, que l'opérateur est à l'écoute même si les échanges sont parfois rugueux notamment pour le respect des délais mais également pour les questions liées à la qualité des chantiers. Sur certaines communes, nous avons en effet des remontées de certains Maires qui signalent, photos à l'appui, des désordres significatifs.

Nous avons vraiment un très beau dossier mais ce n'est pas fini. Pour le mener à son terme correctement il faut encore construire environ 35 000 prises.

Point sur le déploiement de la Fibre

Gaëtan GRÈVE prend la parole pour présenter l'avancement du réseau fibre d'initiative publique.

Il reste 6 secteurs à ouvrir sur les 875 armoires, nous sommes presque au bout mais l'objectif c'est vraiment que toutes les armoires soient ouvertes à la commercialisation d'ici la fin de l'année 2023. Ce sera un des éléments forts qui a été demandé à Val de Loire Fibre. Autre objectif attendu d'ici la fin de l'année : la desserte de toutes les communes, y compris les communes qui n'hébergent pas d'armoire sur leur territoire.

Nous sommes à 307 000 foyers éligibles soit 95 % de l'objectif contractuel sur le réseau dit de premier établissement qui est à 320 000. Il reste des secteurs où le réseau n'est pas encore là. Ce sont les plus difficiles. C'est pour ça que l'on constate un ralentissement sur le rythme des déploiements. Malgré tout, le rythme reste significatif. Par exemple, cette semaine 1400 foyers ont été rendus éligibles.

On dénombre 135 000 foyers raccordés, soit un taux de pénétration de 45 %. Chaque semaine, 1000 nouveaux foyers sont raccordés.

Val de Loire fibre a rompu, en octobre, les relations contractuelles avec deux sociétés : HTEL et SMT. Ces ruptures ont généré ou vont générer quelques retards mais les secteurs concernés ont été rapidement réaffectés à de nouvelles entreprises qui étaient déjà présentes sur d'autres portions du territoire : CONSTRUCTEL et CIRCET.

Gaëtan GREVE évoque à présent l'ordre du jour de la newsletter et les sujets qui seront abordés . Il sera notamment question de qualité. Il réitère l'appel à remonter au Syndicat, via notamment les chargés d'affaires, toutes les non-conformités constatées. Sur notre site Internet, nous avons un formulaire « besoin d'aide » dédié à ces sollicitations.

Le sujet des échecs de raccordement fait l'objet d'un suivi important. Nous avons notamment rencontré l'opérateur Orange avec lequel nous voulons accroître la communication pour mieux suivre ces échecs.

Concernant les échecs dus à l'absence d'infrastructures mobilisables qui correspondent la plupart du temps à des situations où le réseau téléphonique a été enfoui en pleine terre la situation reste inchangée. Le raccordement de ces foyers ou entreprises est à l'arrêt dans l'attente du terme de discussions qui se tiennent au niveau national. Il est possible qu'une société se monte au niveau national pour collecter les financements et prendre en charge ces raccordements particuliers, sans infrastructure mobilisable.

Sylvie GINER intervient pour indiquer que ce dossier ne constitue pas un sujet contractuel vis-à-vis de TDF. La DSP qui a été signée prévoit bien la desserte de 100% des foyers habitat isolé compris. Ces notions de raccordement sans infrastructures mobilisables ne sont pas mentionnées au contrat. TDF doit les financer et les réaliser. La contribution du Syndicat ne pourra être financière.

Hubert AZEMARD s'interroge sur ce qu'on peut considérer comme étant une non-conformité pour les installations faites par les sous-traitants des Fournisseurs d'Accès Internet ?

Olivier LEGROS apporte les éléments suivants :

Le premier élément à vérifier, c'est le fonctionnement de l'accès internet avant le départ du technicien. Si ça ne fonctionne pas, le client ne doit pas valider le raccordement.

Le deuxième élément est plus lié à l'esthétique et à la préservation de la décoration intérieure. Le travail doit être fait proprement. Si tel n'est pas le cas, le signaler et faire refaire ce qui doit être refait. Il faut que le client soit présent le jour du raccordement pour vérifier la nature et la qualité du travail qui est réalisé chez lui.

Jocelyn GARCONNET prend la parole pour apporter un conseil : il ne faut pas résilier l'abonnement ADSL tant que la fibre n'est pas en service. Il arrive que le raccordement n'aboutisse pas et le particulier ou l'entreprise se retrouve sans internet et sans téléphone pendant plusieurs semaines voire plusieurs mois.

Henry LEMAIGNEN prend la parole concernant les câbles en pleine terre et ne comprend pas pourquoi on traite ces cas là comme un cas spécifique dans la mesure où le délégataire doit amener la fibre sur le domaine public, quelle que soit la configuration.

Olivier LEGROS indique que le déploiement consiste à amener la fibre au point de branchement optique (PBO), au plus près du foyer ou de l'entreprise à desservir. Il n'y a pas d'études en amont du raccordement. C'est au moment où le raccordement est réalisé qu'on découvre les contraintes et par exemple, l'absence de fourreaux ou de poteaux sur le domaine public pour acheminer la fibre du point de branchement optique à la propriété du particulier ou de l'entreprise.

Henry LEMAIGNEN indique que potentiellement tous les logements éloignés du domaine public vont avoir ce problème.

Olivier LEGROS indique qu'il faut bien distinguer les travaux sur domaine privé et ceux sur domaine public. Lorsqu'il n'y a pas de poteau ou qu'il n'y a pas de fourreau entre le point de branchement

optique et la parcelle privée, le délégataire temporise et le raccordement est en échec plusieurs semaines, plusieurs mois. C'est cette partie qui est problématique.

Alain PROT indique que sur sa commune il y a beaucoup de câbles en pleine terre, peut être sur plusieurs kilomètres. Il cite notamment le cas d'un gîte qui accueille jusqu'à 40 personnes et qui se trouve à 800 mètres de là. Qui va se charger de réaliser le tronçon manquant ? Est-ce Orange qui va construire les fourreaux ou les poteaux ou TDF ?

Olivier LEGROS confirme que cette responsabilité incombe à TDF. Orange n'a besoin de rien, le câble du réseau cuivre est déjà là et c'est le réseau d'initiative public qui a besoin d'aller jusqu'au foyer. Ce sont ces travaux pour lesquels TDF attend des financements de l'Etat. Il précise que ces tronçons pourront être réalisés en aérien, avec des poteaux ou idéalement avec des micro-tranchées.

Alain PROT indique qu'il y a eu parfois une communication de certaines entreprises qui laissaient à penser qu'il appartiendrait au client ou à la commune de financer ces travaux.

Olivier LEGROS confirme qu'il y a eu des communications erronées ou approximatives des entreprises sous traitantes et même de la part de TDF, qui ont orienté les interlocuteurs vers de fausses pistes. Les équipes et les élus du Syndicat se sont efforcés de corriger les choses à chaque fois qu'ils en ont eu l'occasion.

Jean-Claude OMONT demande comment les choses vont se passer lorsque des réseaux qui sont en aériens seront enfouis. Est ce que TDF procédera à la migration du réseau construit en aérien vers les fourreaux disponibles ?

Olivier LEGROS indique que dès qu'une commune procédera à l'enfouissement d'un réseau électrique et qu'elle prévoiera des fourreaux pour enfouir également les réseaux de télécommunications alors TDF déplacera le réseau des poteaux vers les fourreaux. C'est une obligation qui lui incombe dans le cadre de la "vie du réseau".

Sylvie GINER rappelle que plus globalement, il faut que les élus fassent connaître au Syndicat les problèmes et les questions qui se posent.

Jean-François CRON indique que le centre de son village est toujours en travaux (en orange sur la carte de l'éligibilité). Les habitants et les élus sont patients et espèrent que les foyers concernés seront bientôt éligibles.

Puis il évoque le cas de portions de réseau qui ont été enfouies des façades vers les fourreaux souterrains. Qui est responsable de migrer la fibre vers les fourreaux ? Les sous traitants disent qu'ils ne s'occupent que de la migration à partir des poteaux.

Sylvie GINER indique qu'il est important de faire remonter ces questions aux donneurs d'ordre et non aux entreprises sur le terrain, les sous traitants bien souvent ne savent pas.

Enfin, il évoque la qualité du réseau Orange et des fluctuations de débits. Il y a eu une opération de montée en débit qui donnait un débit satisfaisant mais ça marche moins bien et les gens commencent à perdre patience.

Sylvie GINER indique qu'il faut anticiper l'échéance de 2030 qui correspond à l'arrêt du réseau cuivre. Il ne faudrait pas que les particuliers ou les entreprises attendent 2029 ou 2030 pour migrer vers la fibre car cela va provoquer un goulot d'étranglement. Elle incite à migrer dès que possible.

Catherine LHERITIER demande s'il est possible d'imaginer qu'à l'avenir, il y ait une convention similaire, c'est-à-dire une personne qui coordonne les travaux d'enfouissement des réseaux électriques avec les réseaux de télécommunications

Olivier LEGROS répond que ce besoin de coordination est identifié et que le SIDELC assure ce besoin de coordination mais il ne peut pas tout faire. Il doit être épaulé dans sa démarche. Le Syndicat y travaille avec eux.

Pierre SOLON questionne quant aux autres solutions possibles quand il n'y a pas de fibre. L'aide pour le recours aux autres technologies est-elle toujours d'actualité ?

Olivier LEGROS répond que le projet consiste bien à apporter la fibre (et pas seulement le très haut débit) à 100% des foyers, habitat isolé compris.

Orange propage actuellement un message comme quoi sur les zones où il est en responsabilité, notamment une portion significative de l'agglomération de Blois, un certain nombre de foyers qui ne sont toujours pas éligibles pourraient être équipés en satellite ou en 4G. Les enjeux sur le réseau d'initiative publique, c'est bien la fibre pour tous et nous serons vigilants.

Sylvie GINER confirme que c'est très clair sur notre projet même si c'est compliqué.

Pierre SOLON s'interroge sur la conformité des installations une fois que le déploiement sera achevé. Quelles seront les équipes qui vont faire le travail de contrôle ?

Olivier LEGROS indique qu'il y a deux types de travaux :

Les travaux qui seront réalisés dans le cadre du déploiement et ceux réalisés dans le cadre de la vie du réseau.

S'il y a des non conformités, elles doivent être corrigées par TDF. Les équipes seront potentiellement différentes selon qu'il s'agit de travaux de déploiement ou de travaux liés à la vie du réseau mais c'est toujours TDF le donneur d'ordre.

Sylvie GINER confirme que ça sera toujours les équipes de TDF qui prendront en charge, même si c'est un contexte différent.

Pierre SOLON souhaite faire part d'une dernière problématique. Normalement le processus est clair : en cas d'incident, le client remonte à son Fournisseur d'Accès internet (FAI) qui remonte à TDF. Mais ça ne semble pas toujours bien calé. Le FAI indique parfois que ce n'est pas son problème, que c'est de la faute de TDF. Comment veiller à la bonne remontée des informations ?

Olivier LEGROS répond que la qualification du problème par le FAI n'est pas toujours bien faite. Parfois le FAI renvoie une box alors que le problème n'a rien à voir. Lorsqu'il appartient à TDF de corriger pour un problème sur la fibre, les délais sont parfois très longs.

Quand tout un hameau est isolé, ça va vite car le diagnostic est vite posé. En revanche, c'est compliqué quand le problème est très localisé et que la qualification du problème n'est pas immédiate. Il peut y avoir des délais importants avant que la cause du problème ne soit clairement identifiée. C'est pour cela que les Maires sont parties prenantes sur des incidents collectifs d'une certaine ampleur parce qu'ils ont l'information assez vite et c'est utile de remonter notamment pour les pannes collectives. Une panne individuelle doit se gérer au niveau du fournisseur d'accès Internet mais une panne collective avec de multiples impacts peut impliquer les élus dans leur remontée et cela aide pour gagner du temps.

Sylvie GINER indique que si les échanges avec le FAI ne sont pas fructueux au bout d'un temps important, il ne faut pas hésiter à interpeller le Syndicat surtout si le problème est collectif et important.

Jean-Claude OMONT témoigne d'un incident récent lié à la fibre et qui a concerné plusieurs FAI. Les délais de traitement ont été variables selon les FAI. L'un d'eux a mis 4 jours. Le Syndicat a-t-il été informé ?

Olivier LEGROS indique qu'il y a des incidents tous les jours. Mais le Syndicat n'est sollicité que lorsque des problèmes s'éternisent. Il finit par avoir l'information grâce aux élus, qui alertent ou grâce à des habitants mais la plupart du temps, le Syndicat n'a pas une responsabilité directe dans l'exploitation, elle est déléguée à TDF et à ses sous-traitants.

Quand un problème est significatif et qu'il s'éternise, il y a un sujet à avoir à l'esprit. Il y a deux types d'offres : il y a des offres grand public qui sont sans garanties, même si les opérateurs font leur meilleurs efforts pour réparer et il y a des offres avec des garanties de temps de rétablissement, c'est comme une assurance, cela coûte plus cher mais le jour où vous en avez besoin, votre accès est réparé avant les autres. Nous avons eu des cas sur des grosses coupures fibre souvent liées à des accidents ou à des actes de malveillance ou parfois aussi à des coups de trancheuse malencontreux. Pour tout réparer les techniciens ont parfois besoin de 10 jours et le service est rétabli petit à petit. Cependant, ils vont rétablir en premier les fibres sur lesquelles il y a des garanties de temps de rétablissement.

Alain PROT évoque le futur avec la dépose du cuivre. Que va-t'il se passer pour les personnes qui n'ont pas d'internet ?

Olivier LEGROS répond que ces personnes seront obligées de s'équiper d'une box et d'un accès fibre pour simplement téléphoner. Il y aura des offres faites par les FAI pour de la téléphonie simple sans beaucoup de data. Ils seront obligés de la brancher sur le téléphone.

Alain PROT évoque les cas de pannes sur le réseau cuivre ou Orange demande aux personnes concernées d'attendre la fibre.

Olivier LEGROS indique que la Direction Régionale d'Orange a déjà été interpellée sur des cas et confirme que ce n'est pas la consigne qu'ils donnent aux techniciens des centres d'appels. Le discours normal doit être : vous êtes sur le cuivre, nous réparons le cuivre.

Régis SOYER précise qu'il utilise le portail d'Orange appelé « signal réseau ».

Sylvie GINER précise qu'elle le constate aussi sur sa commune. Le discours du service client est différent de celui de la direction régionale.

Alain PROT propose d'informer les personnes qu'elles sont éligibles car les gens ne vont pas systématiquement sur le site TDF.

Olivier LEGROS indique qu'il y a eu plusieurs actions de communication menées par TDF à travers les réunions publiques mais aussi des courriers ciblés sur les personnes éligibles mais qui ne s'étaient pas abonnées. TDF a fait une démarche proactive vis-à-vis de ces personnes.

Sylvie GINER précise que les FAI font aussi les démarches commerciales.

Olivier LEGROS invite, s'il n'y a pas d'autres questions à clore ce sujet afin de passer à deux ou trois informations complémentaires avant la fin de l'instance.

Sylvie GINER précise les prochaines réunions

- Le prochain conseil syndical se tiendra le 11 décembre à 14h
- Le 7 décembre il y aura un bureau qui se tiendra en visioconférence uniquement. L'objet est de préparer le Conseil syndical du 11 décembre.

Elle invite tous les participants à se regrouper à l'extérieur du bâtiment pour une photo de groupe.

Elle remercie tous les élus. Elle indique que c'est dans la communication et dans le dialogue qu'il est possible d'avancer. Elle se tient à la disposition de celles et ceux qui ont des questions et elle se fera un plaisir de les accompagner sur un sujet qu'elle connaît bien désormais.

Elle indique que le présentiel était important pour cette instance particulière d'élection mais pour les suivantes, nous reprendrons l'usage de la visioconférence.

Pour les prochaines fois, elle demande aux participants en visioconférence de bien vouloir se connecter 15 minutes avant pour éviter les retards.

Elle précise que la date du 19 décembre avait été réservée également mais elle peut être annulée.

Dernières informations: une fiche de renseignements est mise à disposition des élus. Elle acte le consentement des élus sur l'utilisation d'un espace membre.

Le départ d'Aurélie Girault est mentionné.

Elodie Martin qui est ici présente, prend le relais d'Aurélie Girault sur la mission de gestion des instances syndicales. Elle sera l'interlocutrice des élus désormais.

Sylvie Giner clôt la séance et remercie tous les participants pour leur présence.

La Présidente
Sylvie GINER

Date de publication :

Le secrétaire de séance
Jocelyn GARCONNET

